ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Les grèves

Berlin, 25 mai. — On prétend que les délégués des ouvriers mineurs, réunis hier à Bochum, ont décidé par 60 voix contre 48 que le travail cesserait dans toutes les mines westphaliennes et rhénanes à partir de dimanche.

DERNIÈRE HEURE

SYMPATHIES ITALIENNES

Paris, 25 mai. — Ce soir, pendant la réception au quai d'Orsay, le ministre des affaires étrangères reçut les délégations des associations démocratiques italiennes à l'Exposition.

Parmi les délégués se trouvait Me Alésina, avocat à Milan, porteur de 45 adresses, dont une porte les signatures suivantes :

Cavalotti, Ferrari, Menotti, Garibaldi, députés italiens, et M. Paronelli, directeur du *Secolo*, à Milan.

Le ministre a reçu les délégués avec beaucoup de cordialité.

La rentrée du roi d'Italie

Paris, 25 mai. — Une dépêche de Rome dit qu'il n'est aucunement question du voyage à Strasbourg, du roi Humbert.

Cette nouvelle est considérée comme un manœuvre de bourses allemands.

Le roi Humbert rentrera en Italie par la Suisse et s'arrêtera deux jours à Milan.

En prévision du séjour du roi dans cette ville, les chefs du parti d'action ont été arrêtés par peur de manifestations hostiles.

Le roi arrivera à Rome le 31 mai et assistera, le 2 juin, aux fêtes.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Publication à l'«Officiel» de ce matin.—Liste des nominations

Le *Journal officiel* publie ce matin, comme nous l'avions annoncé, le mouvement préfectoral très important et très étendu qui était depuis quelque temps en préparation au ministère de l'intérieur.

Voici la liste de toutes les nominations.

Sont nommés préfets :

De Seine-et-Oise, M. Bargeton, préfet de la Lyère, en remplacement de M. de Girardin, appelé à d'autres fonctions ;

De la Loire, M. Gallié, préfet de l'Eure ;

De la Loire-Inférieure, M. Rivaud, préfet du Calvados ;

De Calvados, M. de Brancion, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

De la Charente-Inférieure, M. Grimanelli, préfet du Gard, en remplacement de M. Chapron, mis en disponibilité sur sa demande ;

De l'Eure, M. Prémont, préfet de la Corse ;

De la Corse, M. Bonnefoy-Sibour, préfet de la Loire.

D'Ille-et-Vilaine, M. Leroux, préfet de l'Orne; Du Gard, M. Vatin, préfet de Loir-et-Cher; Du Puy-de-Dôme, M. Alapetite, préfet de la Sarthe, en remplacement de M. Firbach, décédé;

De la Marne, M. Paul Granet, préfet de la Haute-Savoie, en remplacement de M. Baudran, appelé à d'autres fonctions ;

De l'Orne, M. Bevenot-Vaux, préfet du Lot.

Du Lot, M. Arnaud, préfet des Hautes-Alpes.

De la Lozère, M. Jossier, sous-préfet de Pontoise.

De la Haute-Savoie, M. Dumouilin, sous-préfet de Libourne.

De la Sarthe, M. Lutaud, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer.

Des Hautes-Alpes, M. Blanc, sous-préfet de Toulon.

De la Nièvre, M. Bruman, sous-préfet de St-Malo, en remplacement de M. de Vosson, appelé à d'autres fonctions.

De l'Indre, M. Juillet-Saint-Lager, sous-préfet de Meaux, en remplacement de M. Pattet, appelé sur sa demande, à d'autres fonctions.

De Loir-et-Cher, M. Saincère, sous-préfet de Fontainebleau.

Sous-Préfets

Sont nommés sous-préfets :

De Meaux, M. Ribierre, sous-préfet de Coulommes.

De Pontoise, M. Druard, secrétaire-général de l'Eure.

De Compiègne, M. Lesbier, secrétaire général de la Somme, en remplacement de M. de Montravel, appelé à d'autres fonctions.

De Verdun, M. Penières, secrétaire-général du Cher.

De Fontainebleau, M. Dufoy, secrétaire-général du Puy-de-Dôme.

De Coutances, M. Pascal, sous préfet de Dinan.

De St-Malo, M. Malfrot de Varenne, sous-préfet d'Etampes.

De Boulogne-sur-Mer, M. Guérin, secrétaire général du Finistère ;

De Rochefort, M. Liégey, sous-préfet en disponibilité, en remplacement de M. Mesnard, mis en disponibilité.

De Libourne, M. Salmon, ancien sous-préfet, chef du cabinet du préfet de la Seine ;

De Vendôme, M. Peruvier, sous-préfet de Provins ;

De Provins, M. Cahen, sous-préfet de Vendôme ;

D'Etampes, M. Martin-Feuillée, sous-préfet d'Issoudun.

De Mascara (Algérie), M. Garipuy, sous-préfet d'Oloron ;

D'Oloron, M. Dimier, sous-préfet de Mascara ;

D'Issoudun, M. Exbrayat, sous-préfet de St-Amand ;

De Dinan, M. Briens, secrétaire général de Vallier ;

De La Flèche, M. Eyguère, sous-préfet de Montdidier, en remplacement de M. Blanc, nommé chef de cabinet du Préfet de la Seine ;

De Limoux, M. Flamens, sous-préfet de Thonon ;

De Romorantin, M. Didier, sous-préfet de Rocroy ;

De Brioude, M. Desagnat, sous-préfet de Gaillac ;

De Rocroy, M. Pradin de Lignières, sous-préfet de Romorantin ;

De St-Amand, M. Clerc, secrétaire général des Basses-Alpes ;

De Marennes, M. Détolle, sous-préfet de Montdidier ;

De Rogent-le-Rotron, M. Bernard, sous-préfet d'Issingeaux ;

De Murat, M. Rossu, sous-préfet de Trévoux ;

De Bonneville, M. Just, secrétaire général du Doubs.

De Pontarlier, M. Lemax, secrétaire général des Hautes Alpes ;

De Montdidier, M. Huard, sous-préfet de Marennes ;

De Thonon, M. Jouffroy, sous-préfet de Bonneville ;

De Guingamp, M. Louveau, sous-préfet de Dinan ;

De Murat, M. Lavigne, conseiller de préfecture de Meaux et Loire ;

De Nontron, M. Herman, conseiller de préfecture de la Dordogne ;

De Provins, M. Prêtre, avocat ;

De Gallac, M. Elisé de Saint-Albert, ancien sous-préfet.

De Issingeaux, M. Belgodère de Bagnaja, président du conseil d'arrondissement de Corte.

M. Cadé, M. Serres, publicistes.

Secrétaires généraux

Secrétaires généraux généraux :

M. Pilapitre, M. Anglade, sous-préfet en disponibilité.

M. Bernard-Barne, M. Lombard, sous-préfet en disponibilité, en remplacement de M. Capelet, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Bouchard, M. Nicolet, sous-préfet de Du Cher, M. Lom, secrétaire-général de l'Indre ;

De la Somme, M. Daubian-Delisle, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou ;

De l'Eure, M. Christophle, sous-préfet de Fougères ;

De la Corse, M. Debonne, sous-préfet de Calvi, en remplacement de M. Marchetti, appelé à l'administration centrale.

Du Gers, M. Mayer, sous-préfet de Brioude.

Des Hautes-Alpes, M. Rouet, secrétaire-général de la Haute-Savoie.

De l'Allier, M. Fayzant, sous-préfet de Muret.

Des Basses-Alpes, M. Penaud, conseiller de préfecture du Finistère.

De la Haute-Savoie, M. Sazerac de Forges, sous-chef du cabinet du résident général à Tunis.

De l'Indre, M. Huguet, ancien chef adjoint du cabinet du ministre de l'agriculture.

Le décret comporte en outre une dizaine de nominations de conseillers de préfecture.

A L'ÉLYSÉE

Le deuxième bal

Le président de la République et Mme Carnot offraient jeudi le second bal à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition. Il a été plus brillant encore, si c'est possible, que le premier.

Comme la dernière fois, M. et Mme Carnot s'étaient placés au milieu du premier salon. C'est là qu'ils reçevaient, avec cette bonne grâce qui leur est propre, les hommages de leurs invités.

Ils avaient à leurs côtés leur fils, M. Ernest Carnot et toute leur maison civile et militaire ; le général Brugère, le colonel Lichtenstein, M. Paul Arrivière, M. de Gourlet, les lieutenants colonels Kornprobst et Touiza, les commandants Cordier et Chamoin, le lieutenant Lucciani, etc.

Mme Carnot portait, avec sa grâce accoutumée, une toilette à corsage et longue traîne en satin de Lyon jaune pâle brodé de jasmins d'argent, tablier en tulle jaune pâle tout semé de bouquets de roses de même nuance et de jasmins blancs. Dans les cheveux, une guirlande de roses et jasmins mélangée de diamants. Le corsage était retenu sur les épaules et à la ceinture par des agrafes de diamants.

Vers onze heures, aux sons de l'orchestre, dirigé par Dauvin, les couples de danseurs s'entrecoisaient dans la grande galerie du fond.

Les dames, assises des deux côtés, sous les colonnades, les encadraient merveilleusement avec leurs brillantes parures et leurs toilettes aux couleurs variées.

Les dispositions prises étaient d'ailleurs à peu près les mêmes qu'il y a huit jours.

Nous signalerons toutefois quelques améliorations de détail.

Les invités ont été unanimes à constater les perfectionnements apportés à la ventilation qui s'opérait d'une manière beaucoup plus active.

En outre, à la place de la console qui occupait le bout de la pièce située perpendiculairement à l'avenue Marigny, Mme Carnot avait fait placer le belle statue du *Joueur de flûte* qui, dans la perspective de cette riche galerie, avec son entourage de guirlandes, de fleurs, sur le fond des glaces qui répétaient à l'infini le mille feu des lampes électriques, présentait le coup d'œil le plus féérique.

Les danses se sont prolongées fort avant dans la nuit.

Pendant toute la durée de cette fête, M. et Mme Carnot ont reçu les marques les plus unanimes de sympathie et de respect de la part de leurs nombreux invités.

QUATRE-VINGT-NEUF

24 MAI

Bailly a donné dans ses mémoires le détail de la présentation au roi des députés de Paris, qui a lieu le 24 avril.

La question du costume que les députés doivent revêtir pour se rendre à la présentation soulève d'abord quelques difficultés; plusieurs refusent d'endosser l'uniforme fixé par le maître des cérémonies prétextant que c'est consacrer la séparation des ordres dont le plus ferme désir est d'être uni. Tout en faisant les plus grandes réserves à ce sujet, Bailly trouve bon que les députés aient un costume qui serve à les faire reconnaître ; il exprime son opinion par des raisons d'une grande ingénuité ; ces débats qui pourraient paraître puérils, révèlent la simplicité de l'âme et du caractère du premier élu de Paris : « Il est bon, dit Bailly, de faire connaître partout, par un signe extérieur, les représentants de la nation. Il faut qu'ils soient toujours reconnus pour être toujours respectés, il faut d'ailleurs, et pour le peuple qui se prend par les yeux et pour ceux dans le système d'égalité civile, que le magistrat qui doit imposer à tout le monde ne soit pas vêtu comme un autre... N'est-il pas ridicule qu'un homme entrant à l'Assemblée voie peut-être quelques-uns de ses vieux égaux, et qu'il retrouve aux législateurs le même costume qu'aux jeunes soi-disant élevés, aujourd'hui profonds politiques, qu'il a rencontrés dans un bal ou en un wisk... »

Donc Bailly, en habit noir, manteau, cheveux longs, se rend à Versailles. Les députations des trois ordres de Paris, auxquelles se sont jointes les députations de provinces qui n'ont point encore été présentées au roi, se réunissent dans le Salon d'Hercule. Séparément le maître des cérémonies introduit dans la chambre du lit où se tient le roi, le clergé, la noblesse et les communes. M. de Brézé nomme au roi chaque député qui s'incline respectueusement.

En allant chez le roi, le duc de la Rochefoucauld demande que les ordres ne forment qu'un seul corps et que la représentation ait lieu en bloc.

Cette demande est agréée. La reine reçoit les députés avec une grâce infinie, adresse quelques paroles au duc de la Rochefoucauld, à l'archevêque de Paris et à Bailly.

Ce dernier, profondément troublé, ne sait plus en sortant du palais ce que lui a dit Sa Majesté.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le sectionnement des cantons de Roubaix. — L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* a publié hier le projet de loi sur la création d'un troisième canton à Roubaix.

Plusieurs de nos lecteurs nous ont fait remarquer que les Roubaisiens comptaient généralement obtenir en même temps la création d'une troisième justice de paix, ce qui aurait soulagé un peu les juges de paix actuels qui sont positivement surchargés de besogne.

Heureusement que le projet n'est encore qu'à l'état de projet, une simple demande de notre sénateur : M. Achille Scrépel, le seul représentant républicain de Roubaix, saffirait certainement pour obtenir du ministre que cette lacune soit comblée.

C'est par M. Scrépel que Roubaix a eu son Ecole Nationale des Arts Industriels ; Roubaix-Tourcoing aurait-il pas obtenir un troisième juge de paix.

Réunions de commissions. — Les troisième et première commissions se réuniront demain lundi à 5 h. 1/2 du soir pour examiner les questions suivantes :

Presbytère de la paroisse du St Sépulcre ; règlement des comptes de mitoyenneté.

Ecoles des rues du Bois et St Vincent ; réception définitive.

Ecole des rues du Coq Français, Pierre de Roubaix, du Pile, d'Hem, Olivier de Serres, du boulevard d'Halluin ; réparations appropriations.

Entretien des propriétés communales, établissement de la série de prix.

Eglises Notre-Dame et St-Joseph ; grosses réparations aux toitures.

Octroi ; déplacement du bureau d'octroi de la rue du Moulin; création d'un bureau route d'Hem.

Octoi : Projet de création de deux bureaux.

Agrandissement du cimetière ; expropriation ; tableau d'offres.

Octroi : Avant-projet des travaux à exécuter.

Boulevard de Doual ; cession de terrain par les héritiers Duhamel. Réclamation.

Rue Stéphenson ; reclassement de la section comprise entre la rue des Anges et les Marquettes.

Voirie vicinale et urbaine ; autorisation d'employer pour les travaux d'entretien ; les rabais consentis par les entrepreneurs.

Service vicinal, prélèvement en 1890 sur les revenus ordinaires des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux.

Chemin de Barbieux et de Beaumont ; cession de terrain à la voie publique ; proposition de M. A. Framec.

Entrepôt des matériaux pavées en 1880; répartition des matériaux.

Demande de construction d'une passerelle entre les rues du Chemin de fer et du Ballon.

Rue des Lignes; prolongement jusqu'à la rue St-Antoine ; pétition des habitants.

Chemin vicinal n° 9; redressement des alignements ; proposition de M. Emile Tiers.

Tout sur le canal à l'extrémité de la rue Daubenton ; pétition des habitants ; lecture du rapport.

Construction d'un nouvel hospice; observations diverses de la commission des bâtiments civils.

Chemin de Barbieux ; alignement.

Propriété de M. Pierre Catteau ; proposition d'acquisition par la ville.

Expropriation pour l'agrandissement du cimetière. — M. le maire de Roubaix vient de faire afficher sur les murs de la ville l'état indicatif des terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière et dont l'expropriation a été prononcée en audience publique du tribunal civil de Lille, par jugement du 22 mars 1889, rendu en exécution d'un décret du 17 juillet 1888, qui a déclaré d'utilité publique l'agrandissement dont il s'agit. Le même jugement commettait M. Martineau pour remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury chargé de fixer les indemnités et nommait M. Défontaine, juge suppléant, pour remplacer, au besoin.

Ledit jugement sera immédiatement après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, transmis au Bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement de Lille, conformément à l'article 2181 du Code civil.

Dans la quinzaine de la transcription, les privilèges et les hypothèques conventionnels, judiciaires ou légaux seront inscrits. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles expropriés seront affranchis de tous privilèges et hypothèques de quelque nature qu'ils soient sans préjudice des droits des femmes, mineurs et interdits sur le montant des indemnités tant qu'elles n'ont pas été payées ou que l'ordre n'a pas été signé définitivement entre les créanciers.

Les créanciers inscrits n'auront dans aucun cas, la faculté de surenchérir, mais ils pourront exiger que les indemnités soient fixées conformément au titre IV de la loi du 3 mai 1841.

Les actions en résolutions, en revendications ou toutes autres ne pourront arrêter l'expropriation, ni en empêcher l'effet.

Le droit des réclamants sera transporté sur le montant des indemnités et les immeubles en demeureront affranchis.

Contributions sur les billards. — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que le Vieil Arbre, qui a fonctionné avec succès pendant l'année 1889, des taxes établies par la loi du 16 septembre 1871, sur les billards publics et privés aura lieu à partir de ce jour.

Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. (Lundi 21 avril 1882, art. 28).

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Un suicide dans le poste de police. — Vendredi après-midi, la police arrêta rue du Vieil Abreuvoir, 4, un individu qui voulait se pendre à la « Buvette des Postes », une femme nommée Sylvie Looten, qui y demeurait depuis quelque temps.

Elle était vêtue d'un vêtement de deux chemises et d'une pièce de 5 francs, au préjudice de Mlle Popelier, demeurant rue Marquisat.

Celle-ci venait juste de conduire au dépôt de sûreté de la rue Saint-Vincent-de-Paul, où, elle devait passer la nuit en attendant son transfert à Lille.

Quelle ne fut pas la surprise des agents hier matin, en apercevantla femme Loo tenpendue au grillage de la poste.

Le malheureuse avait passé son mouchoir autour d'une barre de fer et y fit un nœud coulant.

Le cadavre a été transporté à la Morgue de Lille.

Le noyé du quai de Wattrelos. — Le jeune imprudent tombé vendredi soir dans le canal, se nomme Adrien Carbonnel ouvrier peigneur, demeurant à Tourcoing.

Ses parents, prévenus par dépêche, sont arrivés dans la journée.

Leur désespoir fait peine à voir.

Acte de probité. — Un client de la maison Duyver, coiffeur, aurait déposé sans s'en apercevoir une pièce de 20 fr. pour qu'elle pièce de monnaie.

Ce n'est que le lendemain que l'on vit la pièce, on fit des recherches pour retrouver le client qui rentra en possession de son bien avec beaucoup de satisfaction.

Cirque Fany Lehmann. — Vu le festival de Croix, il n'y aura aujourd'hui à l'hippodrome qu'une seule représentation à 8 h. 1/2. Cette soirée qui promet d'être des plus brillantes sera terminée par le grand succès. *Le Fiacre 117*. Grande pochade bouffe.

Demain lundi 26, irrévocablement soirée d'adieux.

Aliénation mentale. — Samedi vers 5 h. 1/2 du matin, un individu atteint d'aliénation mentale voulait se jeter dans le canal à la hauteur de l'école de natation.

On put heureusement l'en empêcher.

Avis aux cochers. — Contravention a été dressée à la charge du nommé Octave Leclercq, marchand de chevaux, demeurant rue Basse, à Croix, pour avoir fait trotter son cheval trop fort.

Vagabondage. — Le nommé Abel Bantivy, cauchois, sans domicile fixe, a été arrêté samedi matin, vers 4 heures 1/2, pour s'être couché dans le hangar de M. Teneul, fermier à la Potennerie.

Abattoir. — Il a été vendu, le 22 mai 1889

40 bœufs,	12.520	kilogrammes.
64 vaches,	14.280	—
80 taureaux,	25.600	—
36 veaux,	900	—
113 veaux,	9.040	—
116 porcs,	9.657	—
13 chevaux,	3.542	—

Naturalisation. — Par décret du 25 mars dernier, M. Gérard Hilaire, employé, demeurant rue de Béthune, fort Gordonnier, cour St-Antoine, 1, a été admis à réclamer sa qualité de français, son père étant né le 25 thermidor.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix. Cours de physique et de chimie, rue du Collège. — Professeur : M. A Béghin.

Cours de physique, lundi 27 mai, à 8 heures du soir. — Photographie : Epreuves positives, procédés aux sels d'argent et platine de fer, de chrôme.

Pourquoi souffrir ?

Toutes les personnes qui ont eu une indisposition quelconque de la vessie et des voies urinaires, qui ont usé de tout, devraient bien essayer les véritables **Pilules Bennéjouses Rocher**, médicament incomparable qui ne nuit jamais, dont l'efficacité est si surprenante que sur 100 malades gravement atteints de gravelle, calculs, pierre, catarrhe vésical, cystite chronique incontinence, et rétention, néphrites et coliques néphrétiques, douleurs et rhumatismes invétérés, mi graines et névralgies atroces, etc., etc., 85 ont été radicalement guéris.

Ces pastilles à base d'alcaloïdes de quinquina qui se désagrègent très facilement dans l'estomac, calment les fièvres, excitent l'appétit, activent la digestion et en ranimant les forces préservent des épidémies si fréquentes en cette saison.

En voi franco d'un flacon Pilules Benzoïques contre 5 francs, mandat ou bon de poste, adressé à la Pharmacie Rocher, 1, rue Perrée (Temple), Paris.

Le Traité sur les maladies de la Vessie, des Reins et des voies Urinaires, orné de 42 dessins anatomiques coloriés est également envoyé, sur enveloppe contre 1 fr. mandat ou bon de poste. 48

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 25 MAI

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type n° 1 :

Mai. . . .	5.90	-I-
Juin. . . .	5.90	-I-
Juillet. . . .	5.925	
Août. . . .	5.95	
Septembre. . . .	5.95	-I-
Octobre. . . .	5.95	-I-
Novembre. . . .	5.95	-I-
Décembre	5.925	
Janvier	5.925	

Type n° 2 :

Mai. . . .	5.70	-I-
Juin. . . .	5.725	-I-
Juillet. . . .	5.725	-I-
Août. . . .	5.725	-I-
Septembre. . . .	5.75	
Octobre. . . .	5.725	
Novembre. . . .	5.75	
Décembre	5.75	
Janvier	5.75	

Type supra

Mai : 6.40.

Ventes du jour contrat n° 1 :

Juillet : 5.000 kilos à 5.90
Juillet : 5.000 kilos à 5.925
Août : 25.000 kilos à 5.95 -I-
Septembre : 10.000 kilos à 5.95 -I-
Octobre : 10.000 kilos à 5.95 -I-
Novembre : 5.000 à 5.95 -I-

Contrat n° 2

Juillet : 5.000 kilos à 5.725 -I-
Août : 5.000 kilos à 5.725.
Septembre : 5.000 kilos à 5.725
Décembre : 5.000 à 5.70.

Total : 80.000 kilos.

Supra :

Néant.

Tendance : Calme.

Anvers, 25 mai.

Cote des beurres :

En disponible on a fait 219 balles Plata en sont 67 balles Cuba.

Laine en suint : avril, 164 -I-; mai, 164, juin, 164 -I-; juill., 164 -I-; août, 164, sept., ..., oct.. ....

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Avril ....mai, 565 -I-; juin 567 1/2; juill. 570 0/0, août déc., 570 -I-; janv.... -I-
Ventes, 25.000 Cuba.

Contrat G

Avril à déc. 597 1/2.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril.....; mai 567 1/2; juin 590 juill. 595 0/0; août à oct., à nov 595 0/0 déc. 595 0/0; janvier 597 1/2 fév 597 1/2.

Marché ferme.

Ventes : 65.000 kilos.

AVIS La Caisse de liquidation de Tourcoing, ouvrira ses bureaux lundi 27 mai, rue de Roubaix, 43. 1470 »

Analyses de la Bière Française. *(Voir à la quatrième page)*

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai

Le conseil municipal a tenu vendredi soir sa troisième et dernière séance de la session ordinaire de mai.

Vingt-trois membres étaient présents sous la présidence de M. Hassebroucq, maire

M. Glorieux, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 courant, qui est adopté.

Tramways

M. le Maire donne lecture d'un rapport très étendu, concernant la ligne de tramways de Lille à Tourcoing. Un projet de convention a passer entre la Compagnie des Tramways du département du Nord, le syndic de la Compagnie en faillite de Roubaix Tourcoing et notre ville est soumis au Conseil.

Ce traité permet à la Compagnie des tramways du département du Nord, dont la ligne de Lille à Tourcoing prend fin à la gare des Francs, de venir jusqu'à l'extrémité de la rue de Lille.

Après un échange d'observations de la part de plusieurs conseillers et le désir exprimé par le maire que l'état provisoire qui dure depuis si longtemps déjà avec la Compagnie en faillite de Roubaix Tourcoing cesse au plus tôt, le conseil émet un avis favorable au projet de convention sus-énoncé.

Canal de l'Espierre

M. le maire fait connaître au conseil le jugement rendu en date du 9 mars dernier par le conseil de préfecture du Nord, dans l'action intentée aux villes de Roubaix Tourcoing par la Société belge du canal de l'Espierre pour infection des eaux.

La société du canal réclamait aux villes une somme de 450,000 fr. pour dommages causés par l'infection.

Tout en condamnant les villes, le conseil de préfecture a considérablement rabattu les prétentions de la société belge qui a demandé une indemnité de Tourcoing s'élève à 14,785 francs.

M. le maire consulte le conseil sur le point de savoir si l'on doit s'en tenir là, ou si l'affaire doit être portée en cassation.

Même dans ce dernier cas, le jugement prononcé est exécutif et le paiement devra être effectué. Que demande-t-il au sénat pas possible d'établir une convention qui nous mettrait à l'avenir et d'ici le fonctionnement de l'usine de Grimonpont à l'abri de nouvelles réclamations de la société du canal.

M. le maire répond qu'en effet, ce qui a arrêté longtemps la commission, c'était le principe d'une première indemnité.

Après quelques observations, le conseil décide d'effectuer le paiement et vote à cet effet un crédit de 15,000 francs.

Legs aux Hospices

Par testament olographe, notre regretté concitoyen M. Louis Leloir, ancien adjoint, ancien administrateur des Hospices, a légué aux établissements hospitaliers une somme de 2,000 francs.

Le conseil émet un avis favorable à l'acceptation du legs et s'associe tout entier aux paroles du maire qui rendent un dernier hommage de sympathie à la mémoire de M. Leloir.

Eclairage de Mouveaux

Relativement à une demande faite par la commune de Mouveaux d'être éclairée par la ville de Tourcoing, M. le préfet qui antérieurement avait pour plusieurs raisons refusé son autorisation à cette demande est revenu sur sa décision à la suite de démarches faites auprès de lui.

Il invite l'assemblée communale de Tourcoing à examiner la question. Rétvoi pour examen à la commission du gaz.

Service des eaux

Sur la somme de 82,000 francs disponible pour nouvelles canalisations à établir en 1889, 7,800 reviennent à Tourcoing. La pose de nouvelles canalisations est proposée pour les rue Philippe-de-Girard, Nationale, de la Capellerie, Turgot, chemin du Mont-à Leux.

Renvoi pour examen à la commission des eaux.

(A suivre).

Concert. — Les sociétés, la Fanfare du Point Central et la Chorale l'Union fraternelle qui doivent prendre part au concours de Fresnes-sur l'Escaut, les 9 et 10 juin, donneront jeudi 30 mai à 6 h. 1/2, dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, un grand concert avec le concours des sociétés : la Concordia de Roubaix ; l'Excentrique bohême de Roubaix, l'Union des Trompettes de Tourcoing.

Le prix d'entrée est fixée à : Un franc.

Une grève. — Vendredi matin, 60 à 70 ouvriers de chez MM. Motes, frères, filateurs de cotons, rue des Plats, se sont mis en grève à la suite d'une demande d'augmentation de salaire.

On espère que le travail pourra être repris lundi.

Les grévistes sont très calmes.

Concerts d'été. — Dimanche 26, à 5 heures, la Fanfare du Blanc-Seau exécutera les morceaux suivants sur le kiosque de la Place Thiers.

1° Allegro militaire; 2° ouverture de concours; 3° Thabeb, fantaisie ; 4° La Reine des Eaux, ouverture ; 5° Patrie, fantaisie ; 6° Crinoline, mazurka.

Chambre syndicale des trieurs de laine. — La Chambre syndicale des trieurs de laine convoque ses membres à une réunion qui aura lieu dimanche 26 courant au siège social, estaminet Favière, rue Neuve de Roubaix.

Ordre du jour : Situation financière; réception de nouveaux adhérents.

Embarras de voiture. — Hier soir, vers 8 heures 1/2, un chariot de ciment a accroché, rue du Conditionnement, un tombereau de charbon en stationnement. Il a fallu plus de deux heures pour dégager les 2 véhicules.

Saisie aux halles. — Cent kilos de viande de bœuf reconnue impropre à la consommation, ont été saisis par Mlle Pauc M. Ansar, vétérinaire des denrées alimentaires..

APÉRITIF

BANYULS-TRILLES

le plus tonique et le meilleur des fortifiants.

VIN recommandé par les célébrités médicales,

tout particulièrement aux personnes anémiques ou d'une constitution délicate.

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger l'étiquette sur la bouteille

Dépôt à Tourcoing : chez M. J.-B. GRAU, entrepositaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à : M. J. DAUPY, 74, rue Nationale, à Lille. (1 »

Wattrelos. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication de notre courrier de Wattrelos.

LA TENTATIVE DE MEURTRE DE WATTRELOS

M. le juge d'instruction de Lisconet, accompagné du commissaire de police de Wattrelos, s'est rendu hier vers une heure 1/2 au hameau du Touquet, pour continuer l'enquête au sujet de la tentative de meurtre commise le 22 courant par le sieur Léopold Caillebaux sur son ancienne maîtresse la nommée Marie Arickx.

LE FESTIVAL DE CROIX

C'est aujourd'hui qu'a lieu à Croix le grand festival dont nous avons maintes fois parlé et qui sera extrêmement brillant.

Quatre-vingt unze sociétés ont répondu à l'appel des organisateurs; en voici la liste dans l'ordre de l'ordre de succès qui en résulte :

1. Union des trompettes, Roubaix ; 2. Musique municipale, Croix; 3. Union chorale, Croix ; 4 Musique des Pensionnat Couvreur, Gondecourt ; 5. Fanfare Franco-Belge, Montceau; 6. Avenir choral, Enneveiin; 7. Harmonie Union musicale, Lanney; 8. Fanfare de Libercourt; 9. Orphéon des Travailleurs, Tourcoing ; 10. Fanfare Ste Cécile, Mouscron.

11. Avenir Moullinois, Lille; 12. Fanfare de Beaurepaire, Roubaix; 13. Fanfare municipale, Lezennes; 14. Soirées populaires, Wazemmes; 15. Fanfare St-Joseph, Tourcoing ; 16. Musique municipale, Neuville-en-Ferrain; 17. Union fraternelle, Roubaix; 18. Amis Réunis, harmonie municipale, Lys-les Lannoy; 19. La Philharmonie, Roubaix; 20. Union chorale, Wattrelos; 21. Trompettes réunies, Tourcoing; 22 Musique du bataillon scolaire, Lille; 23. L'Espérance, Roubaix; 24. Fanfare municipale, Lannoy ; 25. La Concordia, Roubaix; 26. La Muse des Travailleurs, Blanc Seau ; 27 Musique municipale, Bondues, 28. Fanfare communale, Lomme; 29. Avenir, Roubaix.

30. Fanfare d'Attiches; 31. La Jeune Harmonie, Thumesnil ; 32. L'Echo de la Frontière, Tourcoing ; 33. L'Harmonie de la Citadelle, Hem ; 34. La Jeune France, Wasquehal ; 35. L'Union Chorale, Roubaix ; 36. La Lyre Ouvrière, Marcq ; 37. Musique municipale, Mouvaux; 38. La Lyre des Travailleurs, Lille ; 39. La Fanfare, de Mons-en-Baroeul; 40. Harmonie municipale, Hellemmes; 41. Ste-Marie, Tourcoing ; 42. Musique municipale, Wasquehal ; 43. Fanfare de Willems; 44. Union chorale l'Esquermoise, Lille ; 45. La Fanfare de Toufflers ; 46. Les Enfants de la Lyre, Wattrelos ; 47. Union chorale, Saint-André-les-Lille ; 48. La Fraternelle, Tourcoing; 49. La Lyre Ouvrière de Roubaix ;

50. Les Trompettes, Wasquehal; 51 La musique municipale d'Hem; 52. l'Alliance chorale, Roubaix ; 53. Musique municipale de Ronq; 54. Fanfare du point central, Tourcoing; 55. l'Orphéon, Marcq, 56. La Fraternelle, Petit-Bulleux; 57. Fanfare St-Pierre, Mons-en-Baroeul; 58. l'Avenir, Marquette; 59. Fanfare municipale, Piers ; 60. Fanfare municipale, Marquette ; 61. la Cécilienne, Pives St-Maurice; 62. Fanfare du Breucq, Piers; 63. Fanfare municipale, Hellemmes ; 64. l'Aurore, Roubaix ; 65. la Lyre du Petit-Château, Tourcoing; 66. le Réveil musical, Houplines; 67. Union des travailleurs, Roubaix; 68. La Philharmonique de Tourcoing, 69. Harmonie des Amis-Réunis, Lille.

70. Les Provençes, Tourcoing; 71 L'Harmonie Ste-Cécile, Wattignies ; 72. Fanfare, Cercle V. Delannoy, Roubaix ; 73. Union chorale, Piers; 74. Les Enfants de l'Yser-Lille, Lille; 75. La Fanfare du Blanc-Seau, Tourcoing ; 76. La Lyre Nationale, Armentières; 77. Les Amis Réunis, Wasquehal; 78. L'Harmonie Royale, Mouscron; 79. La Renaissance Chorale, Wattrelos.

80. La Chorale lilloise, Lille; 81. L'Harmonie Tourquennoise; 82. L'Espérance, Roubaix ; 83. Les Sans-Souciis, Lille; 84. Musique municipale d'Estaimpuis; 85. Les Libres, Lille; 86. Les Abeilles Roubaisiennes; 87. La Fanfare du Créchet; 88. La Cécilia Roubaisienne; 89. La Concordia, Thumesnil; 90. L'Union, de Menin ; 91. La Gaîté Tourquennoise, Roubaix.

— Sur la demande du comité organisateur, demande appuyée par M. Pinquet, maire de la commune de Croix, M. le maire de la ville de Roubaix, a bien voulu supprimer pour ce jour l'audition musicale de Barbieux.

L'entrée au Festival est fixée à 0, fr. 50. Un seul contrôle sera donné dans :

aux kiosques : Grand' Place,
» Holden,
» Créchet,
et à la Salle de Musique.

Nous rappelons que cette fête est organisée par souscription publique, au bénéfice des pauvres. Sa parfaite organisation, permet d'espérer une réussite absolue. Les visiteurs seront certainement très nombreux.

Halluin. — La douane d'Halluin à la main heureuse depuis quelques jours, il faut lui rendre cette justice.

Hier matin, les douaniers de cette localité ont arrêté une femme qui se rendait en France, contenant une grande quantité de tabac belge et pour laquelle son propriétaire avait oublié (?) de faire une déclaration.

Il y a quelque temps, les mêmes douaniers ont pris en contravention un conseiller municipal, M. Albert Catteau, qui venait introduire 100 kilos de tabac en France sans en payer les droits. Bien lui en a pris, à ce dernier de transiger pour une somme de 283 fr. 76, car le tribunal correctionnel de Lille aurait pu lui infliger une amende plus élevée que la somme, qu'il a payée.

Nous ne saurions trop féliciter ces braves serviteurs de mettre si bien en pratique les recommandations de M. Odou, collègue de M. Catteau au conseil municipal, lequel dans le peu de temps, en parlant de l'intérêt que portait à la société du Denier des Ecoles laïques les employés de l'administration des douanes : « Il faudrait, disait-il, s'occuper de la fraude que des Ecoles laïques. »

Avouez, M. Odou, que vos vœux ne pouvaient être mieux exaucés. S'occupant ex clusivement de la fraude, nos braves douaniers ont dressé contravention à l'un de vos... collègues du conseil municipal.

Nous parierions beaucoup que vous eussiez préféré qu'il ne se trouvât les douaniers se fussent occupés du Denier que de la répression de la fraude.

Qu'en dites-vous M. Od